



CONTRAT D'EDUCATION:

ENTRE:

L'arche d'Elo (siret: 832 394 662 00015), représenté par Mlle RIGON Elodie

ET:

Mr/Mme

Tél:

Mail: Identifiant facebook:.....

J'accepte de recevoir la Newsletter pour être informé des événements organisés par L'arche d'Elo

Adresse:

Code postal: Ville:

Comment avez-vous connu l'arche d'Elo?

Facebook Pages Jaunes Site internet Vétérinaire Bouche à oreille Autre:.....

CONCERNANT:

Nom du chien: Race:

Sexe: Femelle / Mâle – Stérilisé Né(e) le :

Date de dernière vaccination:

Il a été convenu un contrat concernant les prestations suivantes:

- Accompagnement choix d'un chien** : 40€
- Séance d'évaluation** : 55€

Programme d'éducation: (une balade offerte pour tout programme d'éducation)

- Chiot** : (Evaluation + 5 séances individuelles + séances collectives 6 mois illimité): 390€
- Basique** : (Evaluation + 3 séances individuelles + 5 séances collectives): 225€
- Classique**: (Evaluation + 5 séances individuelles + 10 séances collectives): 350€
- Chien réactif**:(Evaluation + 10 séances individuelles + 20 séances collectives): 550€

Forfait d'éducation:

Collectif éducation et loisir:

- à l'unité: 17€
- 5 séances: 80€
- 10 séances: 150€
- 20 séances: 250€
- Forfait loisir à l'année: 360€

Individuel:

- à l'unité, à domicile: 45€
- à l'unité, au terrain: 40€
- 5 séances: 190€
- 10 séances: 360€
- 20 séances: 500€

Frais de déplacement : 0,5€/km à partir du 10ème kilomètre, soitdéplacements X km X 0,5 =.....

Le montant des prestations est à versé lors de la signature du présent contrat, soit un montant de€ (TVA non applicable art. 293B du CGI), réglé par

Le propriétaire confirme avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par L'arche d'Elo ainsi que des conditions générales ci-après stipulées et déclare les accepter sans aucune réserve.

Fait en double exemplaire, à, le

Signature client

Educateur canin

Précédée de la mention "Lu et approuvé; Bon pour accord"

CONDITIONS GENERALES

1. Obligations du propriétaire

Le propriétaire devra être majeur, les conducteurs mineurs devront être accompagnés d'une personne majeure. Le propriétaire s'engage à présenter un chien identifié, **à jour de ces vaccinations** (maladie de Carré, Parvovirose, Hépatite de Rubarth et Leptospirose, **toux du chenil**), et **déparasité** (externe et interne). Il s'engage à présenter le carnet de santé et la carte d'identification du chien lors de la 1ère séance et **fournir une copie du carnet de santé**.

Le propriétaire doit être garanti en **Responsabilité Civile** pour son chien par un contrat en cours de validité.

2. Annulation

En cas de force majeure (intempéries, fortes précipitations, verglas, neige, maladie), L'arche d'Elo se réserve le droit de reporter à une date ultérieure la séance et de prévenir le propriétaire le plus tôt possible.

En cas d'empêchement, le client s'engage à prévenir 48 heures à l'avance l'éducateur. Si tel n'est pas le cas, la séance sera dû et donc décompté du forfait.

Le propriétaire s'engage à réaliser l'ensemble des séances d'éductions prévu dans son forfait dans **un délais maximal de 12 mois** à compté de la date de signature de ce contrat. Toute séance non utilisée dans ce délais sera considérée comme perdue et ne pourra de ce fait ni être remplacée ni être remboursée.

3. Consignes de sécurité lors des séances d'éducation canine

Le propriétaire doit tenir son chien en laisse et ne pas le lâcher sans l'accord de l'éducateur.

Il est **interdit de pénétrer sur le terrain** sans l'accord de l'éducateur pour des questions de sécurité évidentes.,

Le propriétaire doit avoir son propre matériel de travail, adapté aux besoins et aux caractéristiques du chien (laisse, collier, longe, friandise, jouet). Pour les chiens catégoriés et/ou potentiellement dangereux et/ou agressif, la muselière est obligatoire.

Le propriétaire se doit de **laisser les lieux propres** après les séances, il se doit d'avoir sur lui des sacs à crottes en extérieur et d'utiliser la pelle mis à disposition sur le terrain.

Aucun coup à l'encontre du chien ne sera toléré, ni aucune autre forme de violence.

Il est strictement interdit de s'approcher d'un autre chien que le vôtre sans l'accord de l'éducateur.

4. Responsabilité

Les résultats des prestations proposés sont liés à la capacité et l'implication du propriétaire à mettre en application le programme d'éducation, mais aussi aux réactions propres du chien. Les prestations ne sont donc soumises qu'à une simple obligation de moyen et non à une obligation de résultat.

L'arche d'Elo ne pourra être tenu responsable de blessures occasionnées sur ou par le chien, l'animal restant en permanence sous la garde et la détention de son propriétaire, présent lors de chaque séance.

5. Conciliateur

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre entreprise a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <http://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 Avenue de la Libération 42400 SAINT-CHAMOND

6. Autorisation droit à l'image

Je soussigné (nom/prénom), autorise la société L'arche d'Elo à disposer sans réserve des photographies et/ou vidéos prises de moi-même et/ou mon chien lors des séances d'éducation canine en vue de leur utilisation sur le site internet, les réseaux sociaux et tous autres supports. Cette autorisation est à titre exclusif, gracieux et sans limite de durée. Signature:

7. Cas de rupture de contrat

Le ou les signataires de ce contrat ont huit jours pour dénoncer celui-ci à dater du jour de la signature en envoyant un courrier recommandé avec accusé de réception au siège de L'arche d'Elo. En revanche, tout contrat commencé pendant ou après ce délai est entièrement dû, aucun remboursement ne sera effectué.

L'arche d'Elo se réserve le droit de refuser et/ou cesser l'exécution de toute prestation en cas de:

- non-paiement d'une échéance
- non-respect des conditions d'exécution du contrat ou des consignes de sécurité
- le chien est malade et/ou présente un risque de contagions
- la chienne est en chaleur
- le propriétaire fait preuve de brutalité et de violence sur son chien, manque de respect envers l'éducateur ou l'environnement, utilise des méthodes d'éducation contraire à ce que dispense l'éducateur.